

Faites-moi lire, SVP!



PB-PP | BC 1757
BELGIË - BELGIQUE

Courcelles 1
N° d'agrégation : P 202127

Nouvelles

Mensuel de l'ASBL « Le Progrès »

(pas de parution en juillet) – Dépôt : 6180 Courcelles
Publication réalisée avec l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Éditeur responsable : Robert Tangre
Rue Julien Lahaut, 11 – 6020 Dampremy
Tél. : 071 30 39 12
Fax : 071 30 58 30
E-mail : robert.tangre@gmail.com
Banque : BE17 0682 0138 1121

Nouvelles

n° 248 – septembre 2021

Histoire

L'armée belge des partisans armés

Une visite à Tournai

Echange de coups.

Dossier

Le recyclage des métaux ...

Reportage « Investigation » et pollution ...

Société

Pour la justice contre la guerre ...

Dans le bâtiment, le « sale boulot », c'est ...

Shell condamné pour ses déversements de pétrole

Perte record et changement de nom chez Total

Quand les djihadistes étaient nos amis



HISTOIRE

L'armée belge des partisans armés

Une visite à Tournai

Nous avons laissé Jean Roch dans sa retraite, aux environs de Stavelot où le Commandant national l'avait placé après le désastre de juillet 1943.

En janvier 1944, Jean fut remis en activité. La place de chef de corps était vacante dans la région de Tournai – Ath – Mouscron. C'était la seule contrée où notre homme fut encore inconnu. Il changea d'identité, une fois de plus et sous le nom de Willy prit le commandement du Corps 021, fort de trois cents hommes.

Citons ses adjoints : Raymond Willequet (André) pour Lessines ; Emile Delaunoy (Albert) ingénieur commercial pour Mouscron et Raymond Bachy (Roland) pour Péruwelz – Quiévrain.

Delaunoy, déporté et mort en Allemagne, fut remplacé par Dubar de Lessines dont le frère avait été abattu par Lombard, bourgmestre rexiste de Péruwelz ce qui valut à l'assassin la peine de mort après la Libération.

Le P.C. du Corps 021 était bien abrité, jugez-en ! Le chef du service de renseignements n'était autre que

Gaston Coppens, greffier qui ne trouva rien de plus audacieux que d'installer le dit P.C. dans le bureau même du juge d'instruction au cœur de l'hôtel de ville de Leuze ? Le juge, un peu ratatiné et bon enfant, ne siégeait qu'une demi-journée par semaine. Ne soupçonna-t-il jamais un instant la double destination de son bureau ?

En tout cas, les P.A. effectuèrent de la bonne besogne. Bien des jugements y furent rendus qui signifiaient la peine de mort pour l'un ou l'autre traître de marque et bien des projets furent discutés dans ces murs avant d'aboutir aux habituelles opérations de sabotage. C'est là également que les partisans élaborèrent le plan de réception d'un parachutage important.

Le terrain avait été choisi sur le territoire de la commune de Brasménil à proximité de la frontière française, baptisé Lerida et soigneusement pointé sur la carte. Ensuite un code d'avertissement et de reconnaissance fut établi. Un échange de communications avec Londres par l'intermédiaire du Commandant national termina les préparatifs. Il n'y avait plus qu'à attendre.

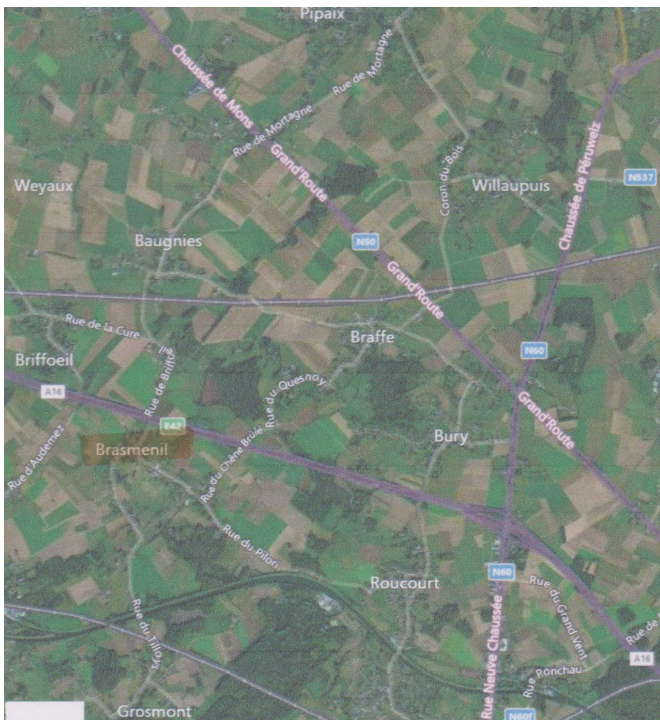
Le bourgmestre et le maréchal ferrant du village étaient de la partie et le 30 mars 1944, un avis leur parvint de Bruxelles annonçant qu'à partir de la date susdite, le message précurseur d'un parachutage pouvait être lancé pendant l'émission de 7 h ¼ de Radio Belgique.

Les P.A. se tinrent en alerte et, le soir même, les quatre prénoms convenus d'avance étaient prononcés par le speaker de la B.B.C. : « Message pour Philippe-Ursule, nous pratiquerons le jiu-jitsu ce soir avec André-Marie ».

Les prénoms, seuls, étaient à retenir. La phrase qui les annonçait ne signifiait absolument rien et ne servait qu'à tromper les Allemands dont les spécialistes du déchiffrement perdirent des journées précieuses à vouloir démêler ces messages baroques.

Philippe, Ursule, André, Marie : ces quatre noms avertissaient les partisans du Corps 021 qu'un parachutage serait effectué entre 22 h et 0 h 30 dans la nuit du 30 au 31 mars sur le terrain de Brasménil. A 21 h 45, une quinzaine de partisans se trouvaient sur les lieux. Le temps était superbe, vraiment favorable pour une telle expédition. Les hommes se placèrent en ligne, en direction du vent avec trois feux blancs échelonnés à 100 mètres d'intervalle. Le quatrième feu prit position à trente mètres à gauche du dernier de la ligne, face au vent et de façon à dessiner la lettre « L ».

A 22 h, un vrombissement prévint les patriotes de l'arrivée d'un avion. Mais était-ce bien celui que l'on attendait ? L'appareil décrivit un large cercle. A son



Brasménil



Parachutage d'armes

deuxième passage, il était descendu sensiblement. Plus de doute, c'était lui.

Un ordre ... ! Les feux s'allumèrent mais le quatrième, celui qui se trouvait hors de la ligne se mit à clignoter de façon singulière... un éclair bref, deux longs puis encore un bref. Un court intervalle et ce jeu de signaux se répéta sans discontinuer, bref, long, long, bref ... En langage morse, c'était la transmission de la lettre « P » initiale de « partisan ».

De l'avion, un signal lumineux répondit sans tarder. L'appareil revint une fois de plus au-dessus du terrain puis s'éloigna rapidement. Les partisans virent alors les énormes champignons de soie tirés vers le sol par de lourds containers. Des bruits mais à droite et à gauche sur le terrain puis les hommes s'élançèrent. La récolte fut satisfaisante : 2000 kilos d'explosifs et 9 mitraillettes. Les P.A. creusèrent hâtivement des trous pour y dissimuler le lourd approvisionnement en attendant de pouvoir le transporter en lieu sûr.

Ils se disposaient à quitter la plaine quand, à leur grande surprise, ils perçurent à nouveau un bruit d'avion. Comme la première fois, l'appareil se mit à tourner en rond. Qu'est-ce que cela voulait dire ?

Inlassablement, l'avion continuait son manège. Intrigués, les partisans attendaient.

Brusquement, d'une voix ferme, le chef lança l'ordre : « Reprenez vos places ! ». Au pas de course, les hommes reprirent l'alignement comme à l'exercice puis, à tout hasard, on lança de nouveau le signal.

Qu'allait-il se passer ? Evénement tout à fait imprévisible, les P.A. virent les « choses » atterrir dans un froissement soyeux. Ils s'empressèrent pour les ramasser quand, au comble de l'ahurissement, ils distinguèrent trois hommes débouclant les sangles de leur parachute. Trois hommes : Jean, Henri et Alphonse, tous agents spéciaux qui n'étaient pas destinés aux P.A. mais bien à un autre organisme de résistance qui, pour une cause indéterminée, n'étaient pas présent au rendez-vous.

L'avion qui les avait amenés allait faire demi-tour pour rentrer à sa base quand le pilote avait aperçu le signal des partisans. Les trois parachutistes accompagnèrent les P.A. dans leur retraite mais, dès le lendemain, ils s'en allèrent vers leur mission, vers leur destin. Ils demeurèrent en contact avec les partisans et c'est ainsi qu'on apprit qu'un mois plus tard qu'en Henri fut tué lors d'une expédition ; Jean, blessé dans les mêmes circonstances, fut ramassé par les Allemands puis fusillé ; Alphonse

est encore en vie.

Dans la nuit du 5 au 6 juin, en même temps que les alliés débarquèrent en Normandie, les P.A. bénéficièrent d'un second parachutage. Cette fois, trente-cinq hommes se trouvaient à leur poste. Ils avaient amené une camionnette afin d'enlever sur le champ leur butin et l'affaire se termina le mieux du monde.



Logo du Service «Socrate»

Plus tard en juillet, un agent secret fut parachuté au-dessus de la plaine « Lérida ». Malheureusement, le vent qui s'était levé tout d'un coup déporta le parachutiste et les partisans le cherchèrent en vain durant toute la nuit. Le soldat malheureux avait été livré aux Allemands par le bourgmestre rexiste de Bury. Suivant l'ordre lancé par Hitler, les brutes fusillèrent sans jugement le brave parachutiste.

Pour se venger ce héros, un partisan abattit l'infâme dénonciateur d'une rafale de mitraillette un dimanche, en pleine foule, au sortir de la messe.

Entretemps, le commandant Jean Roch était entré en rapport avec le Service « Socrate » d'aide aux réfractaires.

Un jour de juillet, alors qu'il revenait de Mouscron, quatre feldgendarmes en civil l'arrêtèrent. Conduit à la feldgendarmerie établie dans une aile de la Kommandantur de Tournai, notre ami subit un interrogatoire serré. Mais ses papiers paraissaient parfaitement en règle et les boches n'approfondirent pas l'enquête. Heureusement pour le patriote qu'une simple visite et coup d'œil sur le registre de la population aurait voué à la mort. Jean fut remis en liberté mais il reçut de ses chefs l'ordre de cesser toute activité et de passer son commandement à son adjoint André.

Quant à lui, il fut rappelé à l'Etat-Major huit jours

avant la libération pour y assurer le rôle de responsable des effectifs et du service des communiqués. Il devint ensuite officier de liaison entre l'Armée des Partisans et le général Gérard, chef des Forces de l'Intérieur.

Nous nous en voudrions de terminer ce récit sans signaler que les P.A. du Corps 021 coopérèrent souvent avec les Francs-Tireurs Partisans (F.T.P.) de la région de Tourcoing ce qui valut à leur commandant la croix de guerre française avec citation à l'ordre du jour du régiment.

Tout ceci montre bien ce qu'on pouvait faire et ce qui a été fait. Mais on a pu se rendre compte que, s'il n'y avait pas lieu de hausser les épaules à la lecture du premier appel à la résistance, la filière de l'Armée des Partisans n'était pas un sentier semé de roses.

Echange de coups.

Quelques jours avant le débarquement, Van Brussel, commandant du Corps 034, passait à l'Etat-Major national où il succédait à Willy Frère. Une activité inouïe se manifestait au sein de l'Armée belge des Partisans. On attendait fébrilement le grand événe-



Jean Van Brussel

Nouvelles

ment. Le déclenchement de l'offensive libératrice entraînerait sans doute pour les chefs de Corps l'obligation de prendre de graves responsabilités, de faire preuve d'initiative.

Van Brussel tenait les yeux sur le Corps de Louvain dont tous les effectifs le suivraient aveuglément, il le savait.

La commandant du Corps avait été tué quelque temps auparavant et un intérimaire, homme d'audace et de caractère indomptable, tenait sa place. Le faisant fonction était de cette poignée de volontaires qui avaient juré de se faire sauter la cervelle plutôt que de tomber vivants aux mains de l'ennemi.

Le 6 juin, dans la matinée, Van Brussel mû par la plus vibrante exaltation s'empressa vers le P.C. du Corps 034.

De passage chez un camarade, il apprit la mort du commandant par intérim. Cerné par une patrouille de feldgendarmes, l'homme s'était battu désespérément causant à l'ennemi des pertes sérieuses. Mais se voyant perdu, il s'était réservé sa dernière balle ... Le partisan avait tenu parole.

Bouleversé, van Brussel s'en alla, impatient de venger son ami. Un peu plus tard, il devait apprendre qu'un commandant de bataillon avait été tué par un tireur monté sur un char.

Après la mort du commandant de Corps, le commandant national avait ordonné la réduction des effectifs. C'est que les possibilités matérielles étaient loin d'être en rapport avec l'afflux de volontaires. On sait ce que l'armée régulière exigeait pour un soldat combattant : la présence à l'arrière d'au moins dix autres hommes : magasiniers, infirmiers, travailleurs de toutes sortes. Il en était de même pour l'armée clandestine. Pour un groupe d'illégaux armés, s'adonnant au sabotage, combien fallait-il d'auxiliaires s'occupant de fausses cartes d'identité et de travail de logements, de renseignements, d'approvisionnement, ...

Que dirait-on d'une armée innombrable ne disposant que de faibles dépôts et dont la production industrielle serait réduite à cause de la mobilisation ? Eh bien, dans la résistance, il ne suffisait pas d'inscrire des milliers et des milliers de soldats sous des noms d'emprunt ou sous des numéros d'ordre. En procédant de la sorte, on aurait pu créer des listes interminables mais c'eût été de la résistance patriotique.

Dans certaines parties du pays, les possibilités étaient beaucoup plus grandes d'entretenir une armée clandestine mais dans la région de Louvain, son développement avait atteint et même dépassé la limite. C'est pourquoi le Haut-Commandement s'était

vu dans l'obligation de dissoudre quelques compagnies.

Le commandant L ... roulait vers Wespelaer. Il atteignit le bois de Spoelberg où une compagnie à effectifs réduits et ne disposant que d'un faible armement attendait les ordres.

Avec le commandant G ..., L ... passa immédiatement en revue les objectifs auxquels le groupe pourrait s'attaquer efficacement : rails, lignes téléphoniques, ... Vivement émus, les hommes se préparèrent à l'action.

L ... fit part de son intention de revenir vérifier les premiers résultats puis il continua sa randonnée vers d'autres compagnies aussi impatientes d'agir.

Dans l'après-midi, alors qu'il pédalait aux environs de Haecht, le partisan s'abandonna à la pensée des deux camarades dont il venait d'apprendre la fin tragique et l'idée de venger ces morts se faisait plus aiguë dans son esprit.



Carabine Mauser

Tout à coup, il aperçut, droit devant lui, un soldat qui rejoignait à vélo un quelconque poste d'observation établi dans la région. Une carabine ballottait sur la poitrine de l'Allemand et le canon d'une mitrailleuse émergeait d'une besace qu'il portait au côté.

L ... se remémora la pénurie d'armes dont souffraient les partisans. L'occasion s'offrait à lui de s'emparer de deux belles pièces et d'assouvir en même temps sa vengeance. De plus, l'exemple serait un fameux stimulant pour les hommes désireux de s'armer à bon compte.

Rien en vue, la route était libre. A gauche, un bosquet complice. De quelques vigoureux coups de pédales, la patriote réduisit la distance qui le séparait de l'Allemand. Celui-ci se retourna mais ne parut pas s'inquiéter.

L ... sortit son revolver, rejoignit son ennemi et, en le dépassant, se retourna et lui tira quelques balles en visant la tête et le cœur. L'Allemand leva un bras dans un geste de protection et de son pied gauche, essaya d'atteindre son assaillant. L ... faillit tomber et il dut reporter son regard en avant pour maintenir son équilibre.

Un bruit mat dans un bref cliquetis lui apprit la chute du cycliste. Le partisan mit pied à terre, se retourna et vit le soldat couché sur le dos et en train d'armer sa carabine.

Trop tard pour bondir sur lui. Notre ami essaya de prévenir le coup en tirant de nouveau quelques balles. Ce fut sans effet. Par contre, une balle de « Mauser » lui frôla la tête, puis une seconde, une troisième ! Le boche était bon tireur, les rôles se trouvaient inversés.

L ... s'élança, pénétra dans le bosquet. L'instant suivant, le boche arrosait le taillis de rafales de mitraillette. Mais L ... était revenu en arrière, sous-bois. Quand il regagna la route, il vit l'Allemand monter sur son propre vélo qui, heureusement, portait une fausse plaque.

Le franc-tireur se précipita vers l'endroit de la lutte. Le fusil de son adversaire gisait près du vélo abandonné et deux cartouches éjectées par une manœuvre trop brusque avaient roulé sur la route. Le partisan mit un genou à terre et, posément, visa l'ennemi et lui envoya ses propres projectiles.

Il faut croire que les balles se perdirent dans l'espace car une déclinaison de la route cacha bientôt le cycliste aux yeux du patriote qui n'en revenait pas.

Ainsi, il avait tiré sur son adversaire, cinq ou six coups dont deux certainement avaient porté et il se retrouvait seul sur la route avec, en mains, une carabine « Mauser » et comme moyen de locomotion, un vélo dont il n'avait pas entrevu l'échange. Mais la mitraillette lui échappait.

L ... s'enfonça sous-bois et en ressortait du côté opposé. Il s'en alla mettre son butin en lieu sûr et se munir d'une bicyclette moins remarquable. Le lendemain, il apprit que l'Allemand s'était écroulé, mort, à quelques enjambées de son poste après une course de six cents mètres environ.

Le groupe que Van Brussel avait visité la veille s'était livré à de fructueuses opérations. Ne citons que le démontage de la ligne téléphonique installée par les Allemands entre Haecht et Melsbroeck. Le câble caoutchouté d'une longueur de douze kilomètres avait été coupé, roulé sommairement et le tout jeté au canal.

Et cela au moment où les boches avaient le plus besoin de tous leurs hommes, de tous leurs moyens de communication et aussi de toute leur quiétude.

Le 7 juin, Jean Van Brussel se vit attribuer le grade d'adjoint au Commandant national car on avait reconnu en lui un élément de haute valeur. Il assura en même temps le contrôle des opérations sur toute l'étendue du territoire.

Sa compétence dans les choix et le maniement des explosifs et des armes de toutes provenances lui avait valu cette mission.

Vint ensuite le Commandement suprême du Corps 004 et d'une compagnie de saboteurs autrichiens. C'est dire que le dévoué partisan ne se croisa point les bras dans l'attente de la libération.

Nous le retrouverons tout à l'heure dans l'enthousiasme de la victoire.

Prochain épisode : « Les femmes »

DOSSIER

Le recyclage des métaux : la pollution wallonne qui valait un milliard



Etablissement Keyser à Courcelles

«Allô les ménagères. Ici, le marchand de vieux fers. Profitez de mon passage. Vieux fers, vieux cuivres, vieux zincs ». Cet enregistrement fait partie de notre quotidien. Dans tous les villages, des ferrailleurs tournent au volant de leur camionnette. Ils récupèrent nos déchets métalliques. Ils sont les premiers maillons d'une vaste économie circulaire. En enten-

dant cette bande de son un brin folklorique, on était loin d'imaginer que cette investigation allait mettre au jour une des plus grandes pollutions aux PCB de toute l'Europe. Sa source est chez nous en Wallonie dans un des secteurs industriels pourtant promis à un bel avenir.

Ce n'est pas un hasard si l'Etat belge a retenu comme projet phare l'économie circulaire dans son plan de relance. 198 millions d'euros d'argent public devraient y être injectés prochainement. Le secteur de la récupération des métaux occupe plus de 2400 personnes en Belgique et pèse plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

Au bout de la chaîne, on trouve les broyeurs à métaux industriels. On en compte 16 en Belgique. Ces énormes structures trient, séparent et broient en fins morceaux toutes sortes de déchets : équipements électriques et électroniques, voitures hors d'usage, métaux ferreux et non ferreux.

En Wallonie, sept broyeurs sont répartis sur les 4 provinces :

- **Hainaut** : Cometsambre à Châtelet et Obourg, Derichebourg à Marchienne-au-Pont, Keyser à Courcelles.
- **Liège** : Belgian Scrap Terminal Wallonie à Engis.
- **Luxembourg** : Ecore à Aubange.
- **Namur** : Dubail Recycling à Beez (actif depuis juin 2020).

En Belgique, les chiffres semblent plaider pour l'industrie. On recycle chaque année 3,2 millions de tonnes de ferraille qui sont réinjectées en grande partie dans la sidérurgie. Ce qui, selon la Fédération Denuo, permet de compenser les émissions de CO₂ de 20% du parc automobile belge.

Le secteur affiche aussi un taux de recyclage moyen de presque 93% (Febelauto). Ce qui en fait un des leaders européens. L'économie circulaire, c'est donc bon pour l'environnement et l'emploi.

Des rapports d'autocontrôle accablants

Derrière ces chiffres s'en cachent d'autres. L'industrie se garde bien de les mettre en avant. Des sources nous ont indiqué la marche à suivre pour les trouver. Car, ils sont publics pour autant qu'on pense à les demander.

PISOE. C'est quoi ce nom d'oiseau ? Nous n'avions jamais entendu ce terme auparavant. Il s'agit du Plan interne de surveillance des obligations environnementales. Pour faire simple, ce sont les rapports d'autocontrôle des entreprises. On peut y voir tout ce qu'elles rejettent dans l'air et dans l'eau. Les industriels paient des laboratoires agréés pour réaliser ces analyses. Ces documents permettent à l'administration de vérifier si les sociétés respectent leur permis d'environnement.

Et ça tombe bien, chaque citoyen, journaliste ou non, peut les demander car le droit d'accès à l'information environnementale est garanti dans notre pays. Le Service Public de Wallonie (SPW) nous a fourni tous les PISOE des entreprises sur les 5 dernières années (2015 à 2019). Vous pouvez également en faire la demande directe à l'administration via ce mail : cpes@spw.wallonie.be.

Des polluants organiques persistants

On s'est intéressé à une famille de polluants en particulier : les polychlorobiphényles. En abrégé, les PCB. Ce sont des composés chimiques inventés par l'homme. Les PCB étaient employés comme isolant électrique. Ils sont ininflammables et très stables. On les a utilisés massivement dans les transformateurs électriques, les condensateurs, les résistances de frigos. On en retrouve aussi dans des peintures, des huiles et des lubrifiants.

Depuis 1986, ils sont interdits en Belgique car certains sont des cancérigènes reconnus et d'autres probables selon la classification du Centre international de recherche sur le cancer. Ce sont aussi des perturbateurs endocriniens. Ils s'accumulent dans la chaîne alimentaire, se stockent dans les tissus gras et sont extrêmement persistants. Ce sont des POP (polluants organiques persistants). Leur durée de vie dans l'environnement peut aller jusqu'à plusieurs





Cometsambre à Châtelet

centaines voire milliers d'années.

Même s'ils ne sont plus produits, il n'est donc pas étonnant de les retrouver dans des vieux déchets voués au recyclage. Quand ils sont broyés, les poussières toxiques vont se libérer et contaminer l'environnement proche des usines.

Premier enseignement : on se rend compte que les entreprises n'ont commencé à analyser le paramètre des PCB totaux qu'à partir de 2018. Deux ans plus tôt, l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (AWAC) suspectait les recycleurs de rejeter des quantités importantes de PCB. Il faudra donc attendre 2018 pour que la Wallonie introduise de nouvelles valeurs limites d'émission dans les permis de ces broyeurs. Dans le jargon juridique, on appelle ça un article 65 qui modifie les conditions de rejet.

C'est un peu technique. Mais, retenir seulement un chiffre : 100 ng/m³. C'est la valeur limite d'émission (VLE) des PCB totaux que le secteur doit respecter. Subtilité : on donnera un délai de deux ans aux entreprises pour se conformer à cette règle. En parcourant tous les rapports d'autocontrôle des entreprises (Hormis Dubail Recycling qui est entré en exploitation seulement en juin 2020), on s'est rendu compte qu'aucune n'était capable de respecter cette VLE en 2018 et 2019.

Catherine Bouland est experte en Santé environnementale et Présidente de l'École de Santé publique de l'ULB. La lecture des chiffres l'interpelle : «On se retrouve dans une situation qui perdure de mois en mois et d'analyses en analyses. On a la même substance qui est en dépassement permanent».

C'est une bombe

Devant nos yeux, on lit des données qui sont bien au-delà de 100 ng/m³ : 640, 1100, 4960, 7200, 17.000, 24.000, 33.000. On monte même jusqu'à 79.000 ng/m³. Presque 800 fois au-dessus de la limite. «C'est une bombe. C'est un danger. Ce n'est vraiment pas du travail correct. Les perturbateurs endocriniens peuvent interférer avec la croissance, la prise de poids, le développement du cerveau mais aussi avec la reproduction. On se trouve face à des substances très interpellantes car elles agissent à une quantité minimale».

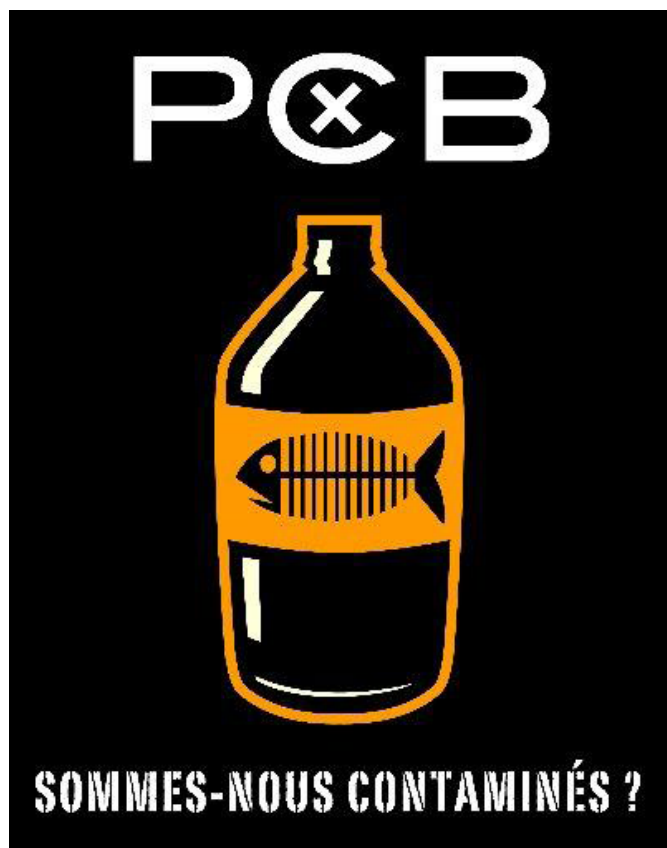
Durant cette période (2018-2019), on a fait la moyenne de toutes les données disponibles. Les broyeurs à métaux wallons ont dépassé en moyenne de 90 fois la valeur limite d'émission des PCB qui n'était pas encore contraignante à l'époque. Mais, ça donne une idée de l'ampleur du phénomène.

Une limite contestée

L'industrie remet en cause cette limite de 100 ng/m³ pour les PCB. Car, elle ne s'applique qu'aux broyeurs à métaux wallons. Vous ne la trouverez ni en France, ni aux Pays-Bas, ni en Allemagne... Même pas en Flandre. En fait, la Wallonie est la seule en Europe à imposer cette règle aux broyeurs à métaux.

Pour être tout à fait juste, il y en a quand même deux : la Suède et le Danemark. Mais, ces pays nordiques sont 200 fois plus tolérants que la Wallonie : 20.000 ng/m³.

La Wallonie édicte des règles d'une exigence inédite



Polychlorobiphényles

Alors, tout le secteur crie à la distorsion de concurrence. «La Wallonie édicte des règles d'une exigence inédite. C'est comme si on vous demandait de monter un escalier sans marches intermédiaires», nous fait part l'entreprise Cometsambre.

Même son de cloche à la Fédération Denuo : «Si on vous demande demain de courir un marathon sans

entraînement, vous réussirez peut-être à courir 5 ou 10 km. Mais, un marathon complet, c'est la crise cardiaque assurée».

Les entreprises parlent de normes inatteignables. Pourtant, elles existent déjà dans d'autres secteurs comme la sidérurgie ou l'industrie du verre qui parviennent à les respecter. Nous avons pu le vérifier en nous procurant quelques PISOE supplémentaires. Nous verrons dans un prochain article que certains broyeurs sont parvenus tout récemment à s'en rapprocher grâce au placement de filtre à charbon actif sur les cheminées.

On doit essayer d'être le plus protecteur possible. Le Pr. Corinne Charlier, Cheffe de Service en Toxicologie Clinique au CHU de Liège reconnaît que les valeurs limites «sont particulièrement restrictives pour les industriels. Mais, elles sont adaptées aux connaissances scientifiques qui sont des connaissances actuelles. Et en matière de Santé, on doit essayer d'être le plus protecteur possible».

Les plus gros pollueurs de PCB d'Europe

Nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Il existe un registre des polluants à l'échelle européenne. Il se nomme l'E-PRTR (European Pollutant Release and Transfer Register). Il répertorie les rejets de plus de 30.000 entreprises dans 65 activités économiques différentes sur toute l'Europe.

On a voulu savoir quelles sociétés rejettent le plus de PCB dans l'air sur le continent. Chaque fois dans le haut du classement, on retrouve plusieurs broyeurs à métaux wallons. Nous avons extrait les données et nous avons fait contrôler ces chiffres par



l'Agence Wallonne de l'Air et du Climat (AWAC). C'est elle qui valide les chiffres publiés dans le registre. Elle a corrigé certaines erreurs d'encodage en défaveur des entreprises.

Partant de cette correction, on peut dire qu'entre 2016 et 2019, aucun autre secteur n'a émis plus de PCB en Europe : 197 kilos cumulés. Pour la dernière année disponible (2019), les 6 broyeurs à métaux wallons occupent le Top 10 du classement. Pour voir le tableau récapitulatif année par année, cliquez ici.

Un coût sociétal proche du milliard

Cette pollution a un impact sur la Santé et l'Environnement. C'est ce que l'on appelle le coût sociétal. L'AWAC l'a estimé. Dans un avis rédigé le 21 novembre 2019, elle mentionne «un dommage de 5 millions d'euros/kg de PCB totaux émis». On a sorti notre calculette. On arrive au chiffre astronomique de 986 millions d'euros cumulés pour l'ensemble du secteur en Wallonie (sur 2016-2019). Et cela, sans même parler des années antérieures où le problème était sous le radar.

Ça paraît abstrait mais les PCB peuvent avoir des effets très concrets. Dans un prochain article, nous reviendrons sur les victimes de cette pollution et certaines conséquences financières.

Face à ces chiffres colossaux, l'entreprise Cometsambre a réagi en les contestant formellement. «Les données AWAC ne correspondent pas à la réalité enregistrée ces années-là : elles résultent d'une présomption non seulement contestée mais également préjudiciable. Il y a un rapport de 20 à 100 entre nos données et celles validées par l'AWAC... Le tableau des résultats environnementaux a été délibérément noirci, à l'initiative d'un membre de l'autorité de contrôle», nous écrit Jérôme Hardy, le porte-parole. Les accusations sont graves. L'entreprise nous a livré des chiffres que nous ne sommes pas en mesure de vérifier. Elle ne nous a pas fourni sa base de calcul. Seule l'AWAC est compétente en ce domaine. Nous lui avons fait remonter ces critiques. À l'heure où nous écrivons ces lignes, l'Agence n'y a pas encore répondu.

Des poussières chargées

Il reste enfin quelques chiffres. Ils sont livrés par Eurofin. Entre 2017 et 2019, ce laboratoire agréé a analysé les retombées atmosphériques de 3 sites de broyage en Wallonie (Courcelles, Châtelet et Obourg). Il a récolté les poussières retombées dans des jauges Owen situées en 4 points autour des usines. Pour voir le résumé des résultats, cliquez ici.

Encore une fois, on est largement au-dessus des critères de qualité fixés par la Région wallonne. Dans une note de synthèse de l'administration, l'AWAC



précise que : «Les mesures des toxiques recherchés (PCBs totaux, (PCDD/Fs + PCBs dioxin like) = équivalent toxicologique à la dioxine de SEVESO, PBDES de l'US-EPA) sont très préoccupantes, cohérentes d'un site à l'autre et reproductibles d'une campagne à l'autre. Elles dépassent largement les critères toxicologiques de l'AWAC en matière de retombées atmosphériques calculés sur base de valeurs toxicologiques de référence pour l'ingestion provenant d'institutions spécialisées (OEHHA (Etat de Californie), USEPA...) et du comportement main-bouche des jeunes enfants».

Les résultats ont été compilés par différents scientifiques (ISSeP, Laboratoire de Toxicologie Clinique du CHU de Liège et AWAC) dans une étude publiée dans la revue scientifique Atmospheric Pollution Research. Cette étude met en évidence des concentrations de PCB parmi les plus hautes jamais rapportées dans la littérature.

Dans les conclusions, les auteurs présument que «la santé des travailleurs mais aussi de la population vivant à proximité de telles installations peut être affectée par une forte exposition aux polluants». Se pose donc la question des risques encourus par le voisinage. Dans notre prochain article, nous tenterons de voir si la population est réellement exposée et nous dévoilerons les résultats d'une étude inédite jamais réalisée par les pouvoirs publics.

Emmanuel Morimont
Extrait de RTBF.be

Objet : Reportage « Investigation » et pollution autour des sites de recyclage des métaux.

Copie de la lettre envoyée par notre ami Jacques Coupez à Madame la Ministre de l'Environnement



La RTBF présentait hier son magazine « Investigation » qui traitait du recyclage des métaux mais aussi et surtout des graves pollutions engendrées par ces activités qui, de prime abord, en plein dans l'air du temps de l'économie circulaire apparaissent bien sympathiques mais qui, au final, sont responsables des plus grosses émissions de PCB de toute l'Europe.

Au travers des séquences on pouvait découvrir le total désarroi et l'impuissance des populations riveraines face aux pollueurs, à la pollution de l'air, de l'eau, des sols, aux énormes risques pour leur santé immédiate mais aussi à plus long terme.

Madame la Ministre, dans les années 2005, j'étais conseiller communal à la Ville de Charleroi au sein du groupe Ecolo. A cette époque, les vieux outils de la sidérurgie locale transformaient le minerai de fer en or car la demande d'acier était extrêmement importante avec les prix de vente très élevés.

Comme dans les années 60, le haut fourneau crachait ses fumées colorées et les ciels étincelaient lors de la transformation de la fonte en acier.

Si l'époque était faste pour les industriels, pour les riverains des usines et bien plus largement pour des pans entiers de quartiers de Charleroi, il fallait vivre dans la puanteur, respirer et travailler dans une ambiance toxique (dioxine), chargée en pm10 et pm 2,5, subir les rejets de poussières, de fumées et d'eaux industrielles très polluantes dans la Sambre, subir aussi la pollution sonore de tous les engins 24/24 h,... Bref une pollution dans tous les domaines et une qualité de l'air exécrable qui dépassait jusqu'à

70 fois les normes européennes.

Soutenu par les riverains et la population locale, mes interpellations au conseil communal ont fait prendre conscience aux édiles de la nécessité de revoir les permis d'exploiter des entreprises sidérurgiques, de les conditionner aux normes avec effet évolutif si celles-ci devaient changer avant l'expiration du permis, ou encore de les conditionner au suivi des nouvelles technologies tout en s'assurant de contrôles en continu pour l'ensemble les valeurs normatives des rejets.

En simplifiant beaucoup l'historique, une large task force (Comité Technico-Scientifique - CTS) fut mise en place par le ministre de l'Environnement de l'époque (Mr Lutgen) et ses collaborateurs. Celle-ci regroupait la DGRNE (cellule air et IPPC), l'ISSeP, la Ville de Charleroi et des représentants des services communaux concernés, la DPC et DPA, les patrons des industries, des représentants de la ministre de la Santé de la RW (Mme Vienne) ainsi que trois représentants de la population et des riverains.

Cette task force était présidée par Madame Annick Fourmeaux de la cellule « air » à l'époque, aujourd'hui Directrice Générale au SPW.

Le cadre de révision des permis étant accepté, bon nombre de réunions se sont tenues aussi en présence d'experts de la métallurgie (CRM), de la santé (des toxicologues entre autres).

Parallèlement au Comité Technico-Scientifique avait été créé un Comité d'accompagnement appelé :



Ancienne cockerie

comité de suivi de la qualité de l'air à Charleroi. J'en avais été élu président et à ce titre je siégeais parmi les 3 représentants au CTS.

Ce comité d'accompagnement était présidé par l'Echevin de l'Environnement de Charleroi et jouait un rôle d'interface entre le CTS, les industriels, la population, les acteurs de la santé et les décideurs politiques.

Ainsi, suite à l'intense pollution mais aussi aux 170 ans d'histoire sidérurgique sur les sols de Charleroi, la population avait beaucoup de craintes pour sa santé en fonction du lieu de vie et/ou de travail mais aussi en fonction de ce qu'elle cultivait, qu'elle mangeait (légumes racines, légumes feuilles, fruits du jardin) et du mode de culture pratiqué (à l'air, en serre, arrosage à l'eau pluie ou de puits).

Au cours d'une réunion du comité de suivi, les experts ne pouvant répondre avec assurance à une personne qui demandait si elle pouvait consommer les fruits et légumes de son jardin, il fut décidé outre les analyses de l'air d'y faire des analyses des sols, de différents types de fruits et légumes, des eaux de pluie et des eaux de puits.

Ce fut l'étude LEGUMAP diligentée par l'Université Agronomique de Gembloux, 10.000 analyses, qui

démontraient notamment des dépassements de normes en métaux lourds et faisaient des recommandations en matière de consommation et de mode de vie pour les personnes, et surtout les enfants en bas âge.

De son côté les travaux du CTS avançaient promptement, les industriels entamaient les investissements nécessaires pour la mise en conformité des normes de production de l'acier (placement de filtres divers, d'aspirateurs, de dépoussiéreurs électrostatiques, d'appareillage pour les mesures des rejets en continu, ...

Deux ans de travaux intenses pour l'ensemble des acteurs mais au final, à la délivrance des nouveaux permis d'exploiter une réduction de 65% des niveaux de pollution, plus aucun dépassement des normes, des assurances et un cadre de vie pour les riverains, des conditions de travail saines pour le personnel et la fierté des industriels de pouvoir se vanter de produire proprement.

Parmi les 3 usines concernées par la pollution, l'une d'entre-elles (Carsid) a fermé définitivement ses portes mais la fermeture n'était en rien liée à la révision du permis d'exploiter ni aux investissements réalisés (100 millions). C'était le choix industriel de l'actionnaire principal russe de fermer le site de Charleroi et de La Louvière.

Très, très succinctement voici décrit, Madame la Ministre, une méthode qui a porté ses fruits, qui a permis de maintenir l'emploi et de garantir un environnement de qualité dans et autour des usines.

A la suite du reportage « d'Investigation » je me suis dit que je devais vous communiquer l'expérience vécue et ne pouvais prendre le risque de rester muet face à la gravité des faits, au mépris des industriels et au désarroi des populations riveraines des entreprises de recyclage, de me dire aussi qu'il y avait peut-être quelque chose à retirer des expériences du passé.

L'envie de vous écrire était double car à l'occasion d'un précédent reportage « d'Investigation » qui traitait des nuisances provoquées par les usines de transformation de la pomme de terre, je pensais déjà vous informer de ces révisions de permis d'exploiter réalisés à Charleroi.

Plus que certainement vous connaissiez ces avancées carolorégiennes mais elles me semblaient si essentielles pour la société, pour le développement durable que je n'ai pu m'empêcher de saisir mon clavier.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous d'agrée, Madame la Ministre, l'expression de toute ma considération.

Jacques Coupeux ancien conseiller communal d'obédience communiste élu sur la liste ECOLO

SOCIÉTÉ

Pour la justice (sociale, environnementale), contre la guerre et la militarisation



Le 14 juin, un sommet de l'OTAN s'est tenu à Bruxelles. L'OTAN qui pousse toujours plus pour la confrontation et la militarisation, alors que la pandémie mondiale nous apprend que seule la coopération

internationale garantit notre sécurité.

Le mouvement de la paix belge a appelé à un rassemblement le lundi 14 juin à 17h face aux dirigeants de l'OTAN, qui - plus que jamais - se préparent pour une politique de confrontation accrue et une approche militaire unilatérale de la sécurité.

Dans "le monde d'après", post pandémie, l'OTAN n'a pas sa place, car la guerre n'est pas un secteur essentiel !

OTAN 2030

Le sommet de l'OTAN sera concentré sur le rapport « OTAN 2030. Unis pour une nouvelle ère » qui doit servir de ligne directrice de la nouvelle stratégie de l'OTAN pour la décennie à venir. Ce rapport, recyclage et approfondissement du credo de l'OTAN dans la militarisation et la confrontation, menace de conduire le monde vers des nouvelles guerres et une nouvelle guerre froide : rivalité plutôt que collaboration avec la Russie et la Chine, obstination en faveur de l'armement nucléaire, défense des intérêts économiques et de la "prospérité" aux quatre coins du globe, etc. Même le changement climatique, "qui va accélérer la pénurie de ressources" ou qui va "entraîner une augmentation des flux migratoires" devient une menace militaire !

Cette fuite en avant s'accélère avec, notamment, les exercices militaires pharaoniques, "Defender 2020" et "Defender 2021" dont l'organisation n'a pas été suspendue suite à la crise sanitaire, au contraire de beaucoup d'autres secteurs réellement essentiels.

L'OTAN est un facteur de déstabilisation majeur. Elle a une lourde responsabilité dans l'escalade guerrière.

11% d'investissements supplémentaires dans la militarisation

En pleine pandémie, les dépenses militaires mondiales ont atteint le record de 1 981 milliards de dollars l'année dernière. Jamais auparavant les dépenses militaires n'ont été aussi élevées. Les États membres de l'OTAN représentent 55 % du total mondial. À la demande des États-Unis, ils doivent consacrer 2 % de leur PIB à leur "défense". La Belgique voulait clairement être le bon élève de la classe : ses dépenses militaires ont augmenté de pas moins de 11,1% en 2020, s'élevant à quelques 4,75 milliards d'euros. 9,2 milliards d'investissements militaires ont été contractés par le gouvernement Michel.

La guerre n'est pas un secteur essentiel ! Le secteur culturel, l'Horeca et tant d'autres secteurs dits «non essentiels» ont dû fermer pendant des mois. Beaucoup d'entre nous ne savent pas comment surmonter les chocs financiers de cette crise, tandis que les



*La paix, c'est... l'absence de guerre? Le minimum pour tous pour une vie décente?
Pour un monde plus en paix, à chacun son idée, que vous soyez atlantiste ou pacifiste, la réponse a
de quoi surprendre.*



multinationales de la guerre continuent d'encaisser.

Matériel de guerre extrêmement coûteux

Vous souvenez-vous encore du "contrat du siècle" ? Le gouvernement précédent signait pour l'achat de 34 nouveaux avions de combat F-35, à la demande de ... l'OTAN. Un contrat d'environ 15 milliards d'euros, transférés sur nos épaules et celles des générations futures. Une heure de vol d'un tel avion peut coûter 30 000 euros. Entre-temps, l'appareil présente toujours plus de 800 défauts et s'avère totalement inadapté à la protection de notre espace aérien, qui devrait pourtant être la tâche essentielle de la "Défense".

Quand la population belge a-t-elle été consultée pour savoir si elle était favorable à l'adhésion à cette logique de guerre ? Jusqu'à quand continuerons-nous de suivre les diktats de l'OTAN et les intérêts de l'industrie militaire qui nous empêchent de réaliser les vraies priorités pour la sécurité de toutes les populations ?

Les armes nucléaires hors de Belgique

Alors que 122 pays non-membres de l'OTAN s'en-

gagent en faveur d'un monde sans armes nucléaires, l'OTAN s'accroche aux armes nucléaires comme "garantie suprême" de sa sécurité. Au lieu de réduire son arsenal nucléaire, elle le modernise (et dans le cas du Royaume-Uni, il est même en cours d'élargissement) ! Les bombes nucléaires étatsuniennes stationnées à Kleine Brogel seront également remplacées par des bombes nucléaires plus petites et "plus facilement déployables". L'OTAN entraîne notre pays dans une course à l'armement nucléaire. Notre gouvernement s'en accommode, tandis qu'il plaide publiquement, et hypocritement, pour le désarmement.

Attaques contre l'environnement et contre les réfugiés

Ces dépenses militaires plus élevées, notamment de la part des pays de l'OTAN, augmentent énormément les émissions de CO2 à un moment où tous les moyens doivent être mis en œuvre pour lutter contre les dérèglements climatiques.

L'empreinte carbone de l'industrie militaire européenne en 2019 était d'environ 24,8 millions de tonnes de CO2, soit l'équivalent des émissions d'environ 14 millions de voitures. Les émissions de CO2 d'une heure de vol d'un avion de chasse F-35 sont à peu près équivalentes à celles de huit

voitures sur une année entière.

Les conflits se multiplient et la militarisation s'organise dans le monde entier pour la lutte pour l'accès aux ressources.

D'ici 2050, 200 millions de réfugiés climatiques seront à la recherche d'un nouveau lieu de vie plus habitable. Dans son rapport "OTAN 2030", l'OTAN y voit une menace contre laquelle il faut se protéger militairement !

Dans tous les « secteurs » nous avons mille projets et mille raisons de faire de « l'après pandémie », un progrès social, économique, politique, culturel pour toute la population. Il faut cesser d'investir des milliards dans la course aux armements imposée par l'OTAN. Au lieu d'opter pour la confrontation militaire, nous demandons une politique centrée sur la sécurité commune et humaine. Nous ne sommes en sécurité que si l'autre (l'adversaire supposé) se sent en sécurité et si la sécurité d'existence de chacun sont garantis.

Des revendications concrètes :

- Pour une politique commune de détente et de sécurité

- Réduction drastique des dépenses militaires, vers un monde où l'armement est maintenu au niveau le plus bas possible

- Transfert des dépenses en armement vers les secteurs qui participent effectivement à la sécurité de toutes et tous (sécurité sociale, environnementale, diplomatie, lutte pour l'égalité et contre l'exclusion, etc.).

- Signature du Traité des Nations unies contre les armes nucléaires

- Retrait des bombes nucléaires de Kleine Brogel

- Renonciation au contrat d'achat des avions F-35

Appel du CNAFD (Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie)

Dans le bâtiment, le « sale boulot », c'est pour les étrangers

L'effondrement d'une école en construction dans le quartier de Nieuw Zuid à Anvers a fait cinq morts : quatre Portugais et un Moldave. Les nationalités des victimes ne sont pas le fruit du hasard. En effet, il n'est pas rare que les sous-traitants du secteur de la construction embauchent des ouvriers étrangers.

Étant donné le manque de main-d'œuvre locale, le secteur du bâtiment belge doit, depuis des années,

faire appel à des travailleurs étrangers. La législation européenne impose que ceux-ci gagnent un salaire identique à celui des travailleurs belges, mais aussi, en principe, qu'ils travaillent dans des conditions de sécurité dignes de ce nom. Pourtant, il s'avère souvent que, pour des raisons financières, la sécurité soit compromise.

Trois méthodes



« Les travailleurs étrangers dans le bâtiment coûtent souvent moins cher, explique Stijn Baert (UGent). Et malgré la législation européenne, il existe des échappatoires permettant d'engager des travailleurs d'autres pays de l'UE à moindre coût. Par le biais de la sécurité sociale, par exemple : lorsqu'un entrepreneur engage un travailleur de Pologne ou du Portugal, où la sécurité sociale coûte bien moins cher que chez nous, il paie évidemment moins de cotisations sociales. Une autre méthode est d'engager un sous-traitant étranger qui paie ses ouvriers conformément aux normes salariales et sociales de son propre pays. C'est ainsi qu'une entreprise belge peut parfaitement demander à une société polonaise d'exécuter certains travaux dans notre pays. Une troisième méthode pour diminuer les coûts consiste à engager un travailleur indépendant qui n'a pas été enregistré en Belgique. »

Les cinq victimes du chantier anversois travaillaient pour des sous-traitants engagés par Democo, l'entrepreneur principal, comme le confirme l'entreprise limbourgeoise. « Bien entendu, cela ne signifie pas automatiquement que la société n'a pas respecté les règlements en vigueur, nuance Patrick Vandenberghe, président de la CSC Bâtiment-Industrie-Énergie (CSCBIE). D'ailleurs, ces dernières années, la Belgique n'a fait que renforcer le contrôle et les réglementations en la matière. Il faut attendre les résultats de l'enquête, mais nous sommes prêts à soutenir les travailleurs touchés et leurs familles. Normalement, nous ne le faisons que pour nos membres, mais cette fois-ci, nous souhaitons nous constituer partie civile. »

En effet, pour la CSCBIE, lorsque les sous-traitants

n'assurent pas les incidents tels que ceux survenus à Anvers, c'est à l'entrepreneur principal d'assumer la responsabilité.

Problème du dumping social

Quoi qu'il en soit, l'accident soulève des questions sur le système du détachement. Selon la CSCBIE, le secteur du bâtiment emploie 70 000 travailleurs étrangers pour 200 000 travailleurs belges.

« Parmi eux, beaucoup travaillent à titre d'indépendant, déclare P. Vandenberghe. C'est tout à fait légal : au niveau européen, il suffit d'une attestation A1 pour détacher un travailleur dans le secteur de la construction. Mais il y a aussi un problème de procédures d'embauche illégales, ou, en d'autres termes, de dumping social : des travailleurs détachés perçoivent un salaire moindre de la part d'employeurs souvent véreux qui s'organisent en réseaux de sous-traitants. »

La sécurité des étrangers doit faire l'objet d'une attention supplémentaire, estime P. Vandenberghe, « car avec une longue chaîne de sous-traitants, on ne sait plus, à la longue, qui travaille sur certains chantiers. Puis, comme beaucoup de travailleurs ne maîtrisent pas l'anglais, ils ne comprennent pas les règles de sécurité. »

Salaires d'un côté, sécurité sociale de l'autre

La sécurité sociale représente un autre risque pour la sécurité tout court. Même lorsque l'embauche est tout à fait légale, dans la mesure où la loi ne s'intéresse qu'au paiement correct des salaires, la sécurité sociale des travailleurs étrangers dépend de leur pays d'origine, vu qu'ils ne sont pas inscrits dans notre pays. Et dans leur pays, la situation est souvent très différente. Lorsque quelque chose tourne mal pour le travailleur, celui-ci perçoit alors beaucoup moins d'argent que s'il avait payé ses cotisations sociales en Belgique. « Les travailleurs étrangers font le bonheur des employeurs parce qu'ils coûtent moins en sécurité sociale. Mais en cas de problème, le travailleur sent qu'il a moins cotisé », relève Stijn Baert.

La CSC BIE souhaite encourager le ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne (PS) à exiger une amélioration des conditions de travail : « Nous plaidons pour une attestation qui prouverait qu'une formation à la sécurité a bien été suivie par les travailleurs d'un chantier. Nous pensons également que des interprètes pourraient être engagés afin de bien pouvoir faire comprendre les instructions. Il faudrait également instaurer un système de check-in et de check-out lorsqu'un travailleur arrive sur le chantier ou le quitte, afin de savoir à tout moment qui travaille sur

le chantier. »

Rendre le « sale boulot » plus attirant

Apparemment, les solutions simples n'existent pas. Aussi, dans le secteur du bâtiment, de nombreux métiers sont en pénurie. « Il s'agit du « sale boulot » que les Belges n'aiment pas faire, précise Stijn Baert. Je pense par exemple aux enleveurs d'amiante, aux charpentiers, aux plafonneurs et aux placeurs de conduites. Vu que ces métiers n'intéressent pas les nombreux chômeurs flamands, les sociétés de construction cherchent leur main d'œuvre à l'étranger. Il faut dire que ce ne sont pas toujours les emplois les mieux payés. Compte tenu des frais de déplacement et de garderie pour les enfants, le revenu ne diffère pas beaucoup des allocations de chômage. »

Si nous voulons rendre le travail plus attirant, il faut augmenter les salaires, conclut Stijn Baert. « Mais il s'agit d'un exercice périlleux pour les politiques, car s'ils baissent les impôts sur le travail, ils vont devoir chercher l'argent ailleurs. Aussi, il serait intéressant que les marchés du travail de l'UE s'harmonisent davantage afin que disparaissent ces différences entre les différents systèmes de sécurité sociale. »

Auteur Joanie De Rijke
Traducteur Fabrice Claes
Extrait se Daardaar.be

Après 13 années de procès, Shell condamné pour ses déversements de pétrole



Pour le peuple du Delta du Niger imbibé de pétrole, la justice a finalement prévalu. Le 29 janvier, après 13 ans de lutte pour que des vies ruinées par des dé-

versements de pétrole soient réparées, trois agriculteurs nigériens, soutenus par Milieudefensie et Les Amis de la Terre – Pays-Bas, ont gagné contre l'une des plus puissantes sociétés transnationales du monde, Shell, devant un tribunal néerlandais.

Dans toute la région méridionale du delta du Nigeria, des personnes qui n'ont jamais entendu parler de la Cour d'appel de La Haye ont fait la fête pour célébrer cette victoire. Mais aucune victime ne devrait avoir attendu 13 années pour obtenir justice. De meilleures lois sont nécessaires dès à présent pour donner aux victimes des moyens plus rapides et plus efficaces d'obtenir réparation.

La découverte de pétrole dans le delta du Niger a entraîné des souffrances indicibles à sa population. Depuis le début, dans les années 1950, Shell est présente – et avec elle sont arrivés les déversements de pétrole et la pollution. L'échec répété des compagnies pétrolières et du gouvernement nigérien à dépolluer a causé de graves problèmes de santé à des centaines de milliers de personnes du peuple Ogoni – qui respiraient des fumées toxiques, buvaient de l'eau empoisonnée, cultivaient des sols contaminés, incapables de gagner leur vie. L'espérance de vie y est inférieure de 10 ans à celle du reste du Nigeria.

Chef Barizaa Dooh était un homme d'affaires prospère dans le village luxuriant et florissant de Goi – il avait une boulangerie, des terres agricoles fertiles et plusieurs canots de pêche en haute mer – jusqu'à ce que deux importants déversements de pétrole dus à un oléoduc mal entretenu de Shell se produisent en 2003 et 2004.

Le village a été pratiquement anéanti, la terre contaminée, les poissons sont morts et Dooh a presque tout perdu. Shell a nié toute responsabilité. Dooh s'est donc courageusement joint à trois autres agriculteurs des villages voisins et aux Amis de la Terre pour poursuivre Shell dans son pays d'origine, les Pays-Bas. Dooh n'a pas vécu assez longtemps pour prendre connaissance du verdict ordonnant à Shell d'assumer la responsabilité de la destruction de son village. Mais son fils, Eric, qui a pris sa place en tant que plaignant, a déclaré : « Il y a enfin de l'espoir, une certaine justice pour le peuple nigérien qui souffre des conséquences du pétrole de Shell. »

Un jugement important

Il s'agit d'une décision importante. C'est la première fois que des survivants de la pollution de Shell obtiennent justice et compensation dans le pays d'origine du géant pétrolier. Le siège de Shell va devoir reconsidérer la façon dont il pensait pouvoir s'en tirer au Nigeria.

Le tribunal a jugé que Shell et sa filiale nigérienne avaient manqué à leur devoir de vigilance. Shell n'a pas fait tout ce qui était nécessaire pour empêcher les dommages causés par les fuites. Shell a le devoir d'intervenir dans le comportement de sa filiale : elles ne peuvent plus se renvoyer la balle et se cacher derrière un réseau compliqué de sous-entités et de sociétés de services. Encore mieux, le jugement signifie que toute entreprise néerlandaise qui ne respecte pas les droits de l'homme ni les réglementations environnementales à l'étranger risque désormais d'être traduite en justice, de devoir rendre des comptes et se voir infliger une amende.

Pour mes brillants collègues du Nigeria qui ont travaillé sans relâche avec les communautés du Delta, ce jugement est porteur d'espoir pour toute la région. Il peut aider les habitants du Delta à réécrire leur histoire sanglante, à la hauteur de la promesse du martyr de la résistance environnementale Ken Saro-Wiwa. Les victimes des milliers d'autres fuites de pétrole dans le Delta du Niger ont désormais un chemin vers la justice et la réparation.

Pourquoi aussi long ?

Mais qu'est-ce qui a pris autant de temps ? La vérité est que nos avocats ont dû passer la majorité de ces 13 années à débattre des procédures avec le tribunal et à sauter les obstacles de Shell.

Des années ont été gaspillées à essayer d'accéder aux documents clés de Shell, à essayer de prouver que le siège social de Shell portait la responsabilité de sa filiale, et que l'affaire devait être entendue par les tribunaux néerlandais. Des années durant lesquelles les plaignants nigériens se sont confrontés à la justice au lieu de profiter de la vie avec leur famille.

Il ne devrait pas être nécessaire que les Amis de la Terre se lancent dans un marathon judiciaire pour que seulement quatre fermiers obtiennent compensation par Shell dans son pays d'origine. Le cas aurait dû être assez facile à trancher. C'est pourquoi nous avons besoin de meilleures lois pour tenir les entreprises européennes comme Shell responsables de ce qui se passe en leur nom à l'étranger.

Un devoir de diligence pour s'assurer que les entreprises préviennent activement les dommages tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement ; la transparence sur ce qu'elles font ; et la responsabilité de leur société mère, pour court-circuiter le réseau complexe des transferts de responsabilité. Il doit être facile pour toutes les personnes touchées par les violations des droits de l'homme et les atteintes à l'environnement par les entreprises

européennes à l'étranger d'avoir accès à la justice en Europe : si vous ne pouvez pas les traduire en justice, elles ne sont pas responsables.

En ce moment, l'UE débat de la mise en place d'une législation européenne sur la diligence raisonnable des entreprises. Il pourrait s'agir de l'outil le plus puissant à ce jour pour garantir que les entreprises européennes soient responsables de leurs actes à l'étranger. Cette affaire a ouvert la voie aux victimes de crimes commis par des entreprises. Nous avons maintenant besoin de lois fortes pour rendre cette procédure plus facile d'accès. Pour que la responsabilité légale des sociétés holding comme Shell soit la norme et non l'exception. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions alors espérer dissuader ces abus.

Donald Pols est le directeur de Milieudefensie/Amis de la Terre Hollande et Président des Amis de la Terre Europe. Suivez-le sur Twitter : @DonaldPols

Source : Consortium News, Donald Pols, 19-02-2021

Perte record et changement de nom chez Total

Total a terminé l'année 2020 dans le rouge, actant une perte nette de plus de 7 milliards de dollars. Du jamais vu pour le groupe pétrolier qui maintient son dividende.

Ne dites plus «Total» FP-0,46 %, mais «Total Energies». Le groupe pétrolier français souhaite changer de nom dans le courant de l'exercice 2021. «En proposant aux actionnaires de changer de nom, ce qu'on leur propose profondément c'est d'approuver le changement de stratégie», avoue le patron de Total, Patrick Pouyanné, qui évoque une «décision historique».

60 milliards

Total estime qu'il lui faudra financer environ 60 milliards en dix ans pour atteindre une capacité brute de production d'énergie renouvelable de près de 100 gigawatts en 2030.

Total veut ainsi confirmer le virage énergétique pris depuis quelques années. Le numéro 5 mondial du pétrole a en effet multiplié les investissements dans les énergies renouvelables, grappillant gigawatt par gigawatt une position de choix dans le solaire, les batteries, le gaz renouvelable ou encore l'éolien.

A l'occasion de la publication de ses résultats annuels, Total a chiffré ses ambitions dans l'énergie



Logo 1



Logo 2



Logo 3



Logo 4



Logo 5



Logo 6

verte. Depuis le 1^{er} janvier, plus de 2 milliards de dollars ont déjà été dépensés pour tendre vers la neutralité carbone. Total dit en outre qu'il devra financer 5 milliards de dollars d'investissements dans le renouvelable cette année et 60 milliards de dollars sur dix ans pour atteindre ses objectifs. L'entreprise vise une capacité brute de production d'énergie renouvelable de près de 100 gigawatts (GW) en 2030, contre 7 GW fin 2020.

Actuellement, un peu plus de la moitié des revenus de Total proviennent des combustibles fossiles. Le groupe veut réduire cette proportion à environ un tiers d'ici 2030. Dans le même temps, Total souhaite faire grimper ses capacités de production d'énergie verte à 35 GW dès 2025. Le but est ensuite de grignoter 10 GW par an jusqu'en 2030, condition sine qua non pour intégrer le top 5 mondial de l'énergie propre.

Annus horribilis

Comme pour Shell et ExxonMobil, l'année chaotique traversée par le secteur pétrolier s'est clairement fait ressentir dans le bulletin annuel de Total. En 2020, le français a affiché des bénéfices en repli dans toutes ses divisions et a terminé son exercice

sur une perte nette de 7,2 milliards de dollars. Il était question d'un bénéfice de 11,2 milliards en 2019.

La chute des prix du pétrole et des dépréciations d'actifs de l'ordre de 10 milliards de dollars expliquent en grande partie cette contre-performance. Mais l'énergéticien a montré une belle résistance au quatrième trimestre, avec un bénéfice net meilleur qu'attendu. Ce qui a fait grimper l'action Total FP-0,46% en tête du CAC 40 à l'ouverture de la Bourse de Paris.

Là où Total se distingue de la concurrence, c'est au niveau de son endettement. Le ratio de la dette nette de la société par rapport à ses capitaux propres est passé à 25,9% fin 2020, contre plus de 30% pour ses rivaux européens.

Par Salim Nesba
Extrait de l'Echo

QUAND LES DJIHADISTES ÉTAIENT NOS AMIS

Pendant une période comprise entre la défaite cinglante des Etats-Unis en Indochine (avril-mai 1975) et les craquements en chaîne dans les pays

européens satellites de l'Union soviétique (notamment en Pologne, où l'état d'urgence est proclamé en décembre 1981), les Etats-Unis et l'Europe occidentale imaginent — ou font croire — que Moscou a lancé une grande offensive mondiale.

En Afrique, l'Angola et le Mozambique, nouvellement indépendants, semblent lui tendre les bras ; en Amérique centrale, des guérilleros marxistes font tomber une dictature proaméricaine au Nicaragua ; en Europe occidentale, un parti communiste prosoviétique oriente pendant quelques mois la politique du Portugal, membre fondateur de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord.

L'invasion de l'Afghanistan par l'Armée rouge, en décembre 1979, semble marquer une fuite en avant de Moscou. Elle ouvre une nouvelle étape de la guerre froide entre les deux blocs. Le combat des moudjahidins (« combattants de la foi engagés dans le djihad ») afghans va apparaître comme providentiel pour contrer les ambitions hégémoniques prêtées à l'Union soviétique. Et, souvent, être célébré à la façon d'une épopée.

Denis Souchon

« Afghanistan : à cheval contre les tanks russes ! », par Cyril le Tourneur d'Ison, Le Figaro Magazine, 16 janvier 1988.



LES ETATS-UNIS CONTRE L'AMÉRIQUE

PRESSIONS , BLOCUS ET CHANTAGE CONTRE LES GOUVERNEMENTS
PROGRESSISTES EN AMÉRIQUE LATINE

À LA MAISON DE LA LAÏCITÉ
DE COURCELLES,
5, RUE E. VANDERVELEDE
6182 SOUVRET

AVEC XAVIER DUPRET
(ACJJ)

LE JEUDI 16 SEPTEMBRE
À PARTIR DE 19H



avec le soutien de :



éd. responsable: R. Tangre, 11,rue Julien Lahaut 6020 Dampremy